

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 501

présenté par

Mme Buffet, M. Asensi, M. Bocquet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne,  
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

**ARTICLE 38**

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A Les mots : « au moins atteint l'âge de quinze » sont remplacés par les mots : « atteint l'âge de seize » ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement s'opposent à ce que l'apprentissage débute avant la fin de la scolarité obligatoire.